

# Convention de partenariat

entre

**l'académie d'Aix-Marseille**

et

**le CMCA**



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CMCA**  
CENTRE MEDITERRANEEEN DE LA  
COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

# CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

**l'académie d'Aix-Marseille**

*Place Lucien Paye, 13100 Aix-en-Provence*

représentée par Bernard Beignier, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, d'une part,

et

**Le Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle (CMCA)**

*30, Boulevard Georges Clémenceau, 13004 Marseille*

représenté par Madame Valérie Gerbault, Déléguée générale

Ci-après dénommé CMCA

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit.

## PREAMBULE

Le CMCA qui a pour objet la coopération audiovisuelle en Méditerranée, organise chaque année le PriMed, Festival du film documentaire dédié à la Méditerranée. Depuis 2009, un jury composé de lycéens de la Région PACA et de pays méditerranéens est constitué pour visionner dans les classes une sélection de films traitant de sujets sociétaux, débattre à plusieurs classes et attribuer le prix des lycéens dans le cadre de la semaine du PriMed.

Les deux parties conviennent, chacune dans le respect de leurs compétences, de collaborer à la mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles conformément à :

- la circulaire interministérielle 2013-073 du 3 mai 2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), associée à l'arrêté du 1er juillet 2015 sur le référentiel du parcours ;
- la charte nationale sur l'éducation artistique et culturelle adoptée à l'unanimité et présentée publiquement par les ministres de l'éducation nationale et de la culture le 8 juillet 2016 ;
- la circulaire interministérielle du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents.

Il est convenu entre les parties que les collectivités territoriales concernées, et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), seront informées de cette collaboration.

## Article 1 – le Festival Primed : présentation du dispositif académique

### **1. Présentation du Primed**

Créé en 2010, le Prix Jeune Public des lycéens du PriMed a été renommé Prix Averroès Junior en 2013, avant de devenir en 2018 le Prix des Jeunes de la Méditerranée. Ce dispositif unique permet à des milliers de lycéens, de la région SUD mais également en provenance d'autres pays (en 2020 Algérie, Egypte, Italie, Liban, Maroc et Tunisie) de devenir jurés du festival PriMed.

### **2. Mise en œuvre**

Chaque année, les classes de lycées désirant participer à l'opération visionnent avec leurs enseignants une sélection de trois ou quatre documentaires parmi tous ceux qui prennent part au festival. Ces œuvres sont choisies pour leurs qualités artistiques mais également pédagogiques, puisqu'elles constituent un précieux support complémentaire de compréhension sur des sujets qui soit, sont abordés dans les programmes scolaires (actualité, histoire, cultures, géopolitique, économie...), soit, touchent à des problématiques intéressant la jeunesse : la sexualité, la musique, le vivre-ensemble, etc. Le CMCA offre à tous ces lycéens un accès à des documentaires qu'ils n'auraient sans doute pas eu l'occasion de découvrir autrement, leur permettant de mieux envisager et comprendre la complexité du monde méditerranéen, ce monde qui est le leur.

En région SUD, l'équipe du CMCA va à la rencontre des jeunes dans chacune des classes participantes, afin de présenter son travail, notamment sur le PriMed, et de leur expliquer comment et sur quels critères sont choisis les films qui arrivent en phase finale. L'occasion également de sensibiliser les jeunes aux fake news à travers l'image.

En décembre, pendant le PriMed qui se déroule à Marseille, chaque classe vient à la rencontre d'autres classes autour des trois films et défend son point de vue lors d'une matinée de débats autour des grands enjeux contemporain de la Méditerranée. A l'issue de la matinée, chaque élève vote pour le film de son choix.

Chaque classe est invitée à participer au festival lors d'une journée pour rencontrer les réalisateurs lors d'une masterclass et à visionner un quatrième film en salle et à débattre avec les réalisateurs.

Le festival Primed concerne les deux rives de la Méditerranée et au delà et ainsi constitue un point de rencontres entre jeunes de la Méditerranée.

## Article 2 – Objectifs

### **2.1. Au cœur de deux parcours**

Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre du PEAC, Parcours d'Education Artistique et Culturelle, favorise tout particulièrement le travail de l'oral et s'inscrit aussi dans le Parcours Citoyen, dans la mesure où il permet aux élèves de découvrir des sujets qui concernent l'organisation de la vie dans la société et des grandes problématiques politiques et ou culturelles des deux rives de la Méditerranée. Il permet en outre de donner une place privilégiée à la pratique du débat : exposer un point de vue, argumenter, écouter l'autre, prendre la parole en public.

Il constitue également une occasion remarquable de débattre dans une démarche citoyenne, collective et respectueuse de la parole de l'autre.

Il aide à développer la structuration d'une pensée critique, la confiance en soi.

Le dispositif PriMed contribue à :

- cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres ;
- exprimer une émotion esthétique et un jugement critique ;
- appréhender des œuvres et des productions artistiques ;
- s'intégrer dans un processus collectif conformément au référentiel du PEAC.

Ce projet est particulièrement propice à un travail interdisciplinaire en histoire, sciences économiques et sociales, langues vivantes et anciennes, philosophie et enseignements d'exploration tels que Littérature et société ou Langues et cultures de la Méditerranée (LCM).

L'académie d'Aix-Marseille et le CMCA travaillent en partenariat afin d'offrir au plus grand nombre possible de lycéens (généralistes, technologiques ou professionnels) la possibilité d'approfondir leurs pratiques artistiques et culturelles avec le dispositif « PriMed », qui a pour objectif de s'inscrire dans le projet d'établissement.

## **2.2. Favoriser la pratique artistique par un concours vidéo**

### **- Prix "Moi, citoyen méditerranéen"**

En s'inspirant des thématiques des trois films du prix des jeunes, le CMCA incite les élèves à la création autour d'un concours vidéo d'une minute, réalisé avec un smartphone.

Les jeunes des deux rives concourent pour ce prix. Un jury de professionnels visionne tous les mini-films et désigne les deux heureux lauréats (un pour la Méditerranée du sud – Mention CFI, un pour l'Euro-Méditerranée – Mention CMCA).

Les lauréats remportent un prix d'une valeur de 500 euros. Le lendemain de la cérémonie, les mini-films primés sont diffusés en ouverture de la journée de projection des films lauréats du PriMed, à la Bibliothèque l'Alcazar. Ils sont ensuite mis en ligne sur le site du PriMed.

### **Article 3 – Engagements du CMCA**

Le CMCA prend en charge les inscriptions avant le festival en général entre juin et septembre.

Tous les lycées de l'académie d'Aix-Marseille, en voie générale ou professionnelle peuvent candidater.

La candidature doit comporter :

- le nom et la discipline du professeur relais du dispositif ainsi que ceux des enseignants impliqués ;
- la validation du chef d'établissement ;
- le nombre de classes et le niveau concerné ;
- les dates envisagées pour les interventions des professionnels du CMCA.



Mise en œuvre :

- les professionnels du CMCA, rencontrent les enseignants et conçoivent avec lui le projet d'intervention qui s'inscrit dans le programme de l'enseignant et dans le volet culturel du projet de l'école ou de l'établissement ;
- une intervention dans la classe sera consacrée à l'approche analytique du cinéma documentaire et au reportage audiovisuel ;
- sur les lieux du PriMed des demi journées sont organisées pour des débats entre les lycéens sur les différents films qui ont été visionnés ;
- sur les lieux du PriMed, un vote intervient à la fin de chaque débat pour le choix du film qui sera primé ;
- sur les lieux du PriMed, le jour de la remise des prix, une master class est organisée en présence des réalisateurs des films sélectionnés ;
- sur les lieux du PriMed, les élèves participent à la remise des prix ;
- pendant la Semaine de la Francophonie, et la Semaine de la Presse, le CMCA reprogramme un des films primés et les élèves d'une ou plusieurs classes présentent et animent le débat en présence du public ;
- l'enseignant et les élèves dressent ensemble une évaluation de ce travail afin de favoriser son évolution dans le temps. En toute fin de parcours, un retour écrit est demandé aux enseignants afin d'aider le CMCA à identifier les attentes de ceux-ci pour les éditions suivantes.

#### Article 4 – Le CMCA partenaire de la journée académique de la Francophonie

Le CMCA collabore avec la DAAC et la DRAREIC autour de la journée de la Francophonie soit en mettant en liaison un établissement du pourtour méditerranéen avec un établissement d'Aix-Marseille, soit en activant son réseau de professionnels ou en proposant une œuvre audiovisuelle accompagnée du réalisateur ou de la réalisatrice du film pour mener un débat avec le public et les élèves présents lors de cette journée.

#### Article 5- Engagements de l'académie

L'académie d'Aix-Marseille s'engage à :

- permettre aux professionnels associés au CMCA d'intervenir dans les formations et actions auprès des enseignants et élèves de l'académie ;
- proposer, dans la mesure des moyens annuels dévolus à la formation continue des enseignants, des formations co-construites avec le CMCA inscrites au Plan académique de Formation ;
- prendre en charge la rétribution des intervenants formateurs dans le cadre du plan académique de formation ;
- organiser, le cas échéant, la participation des enseignants à la formation continue ;
- s'assurer de la bonne diffusion des propositions pédagogiques du CMCA à destination des corps d'inspection, chefs d'établissements, référents culturels et professeurs ;
- valoriser les actions pédagogiques du CMCA via le site, la lettre d'information et les réseaux sociaux de la DAAC.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans.

Fait à Aix....., le 11/03/21....., en 1...exemplaires originaux.

Pour l'académie d'Aix-Marseille

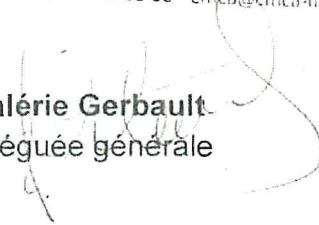


**Bernard Beignier**

Recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités

Pour le CMCA  
**CMCA**

Centre Méditerranéen de la Communication Audiovisuelle  
30, boulevard Georges Clemenceau  
13004 Marseille (France)  
Tél. +33 (0)4 91 42 03 02 - [cmca@cmca-med.org](mailto:cmca@cmca-med.org)





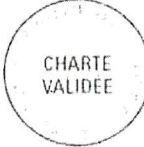
**Valérie Gerbault**  
Déléguée générale

# Élaboration de convention

## Tableau de suivi du processus

À joindre au projet de convention

Nom de la convention : **CMCA** .....

<p><b>Service porteur</b></p> <p><b>ACADEMIE AIX - MARSEILLE</b></p>	<p>Délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle Marie Delouze le : 22/01/2021</p>  <p>Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle</p>
<p><b>Service juridique</b></p>	<p>Visa Service juridique : le : 15/02/21</p> 
<p><b>Bureau de la communication</b></p>	<p>Contrôle charte : le : 16-02-2021</p> 
<p><b>Partenaires</b></p>	<p><i>Indiquer le nom des services, délégation, conseiller de l'académie consultés lors de l'élaboration</i></p> <p>Amiel BEMISTY <b>Valérie GÉRBAULT</b> le 26.02.2021 Déléguée Générale du CMCA</p>
<p><b>Secrétariat général</b></p>	<p>Validation SG : le :</p>
<p><b>Cabinet du recteur</b></p>	<p>Contrôle du Cabinet : le :</p>